

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce dossier une fiche de renseignement famille, un règlement de fonctionnement, une fiche de renseignement parent et les tarifs périscolaires.

Tout enfant scolarisé dans une école publique de la commune (les Petits Princes ou les Jacquemarts) devra rendre la fiche de renseignement et les documents demandés au service périscolaire et **ce même si vous n'avez pas besoin des services périscolaires.**

Je reste joignable pour tous renseignements aux numéros ou mail inscrits sur le règlement intérieur.

**NB :**

- Il n'est pas nécessaire de fournir à nouveau un RIB si vous étiez déjà prélevé et que vous n'avez pas changé de banque.
- Il est impératif (pour tous) de rendre la fiche « fiche de renseignement périscolaire » (date de naissance et adresse de la personne responsable de l'enfant).
- Vous serez dans l'obligation d'indiquer tout changement (état civil, adresse, ...) dans les plus brefs délais afin que la fiche de renseignement reste à jour.

Merci d'avance.

Le service municipal périscolaire

## TARIFS COMMUNAUX

### Accueils Périscolaires

#### ***Cantine : prix du repas***

Quotient Familial	Aigueperse	Extérieur dont la Commune participe sur le budget Communal	Extérieur dont la Commune ne participe pas sur le budget Communal	Date d'effet
< à 700	3.70 €	5.60 €	7.70 €	04.09.2017
> à 701	4.20 €	5.80 €	7.90 €	
Non-respect du RI	9.00 €	9.00 €	9.00 €	
PAI avec repas	10.00 €	10.00 €	10.00 €	
PAI sans repas	3.00 €	3.00 €	3.00 €	

#### ***Accueil Périscolaire matin et soir (garderie)***

	Aigueperse	Extérieur	Date d'effet
Quotient Familial	Par heure	Par heure	
< à 700	1.00 €	1.50 €	04.09.2017
> à 701	1.10 €	1.80 €	

Forfait par retard	Tarifs Aigueperse et extérieur	Date d'effet
Dès le 2 <sup>nd</sup> retard constaté	16 €	04.09.2017